Zeitschrift: Jeunesse et sport : revue d'éducation physique de l'École fédérale de

gymnastique et de sport Macolin

Herausgeber: École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Band: 33 (1976)

Heft: 6

Rubrik: Chez nous

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Chez nous

Association jurassienne d'éducation physique scolaire: quel avenir?

Samedi après-midi, à Moutier, s'est tenue sous la présidence de M. Jacques Simonin, de Moutier, l'assemblée générale annuelle de la section jurassienne des maîtres de gymnastique, qui compte quelque 268 membres dans l'ensemble du Jura, dont une vingtaine de maîtres permanents de gymnastique. Dans son rapport annuel, M. Simonin a relevé l'excellente collaboration qui existe entre la SJMG, l'inspecteur d'éducation physique et le Centre de perfectionnement, qui a permis d'organiser de nombreux cours avec une participation, pour l'année écoulée, de 120 dames et 111 messieurs. Ces cours offrent de nombreuses possibilités de se perfectionner.

Dans chaque localité du Jura, ou presque, on trouve plusieurs sociétés sportives qui, depuis quelques années, ont fait un effort pour diversifier leur programme d'activité, en créant des clubs d'athlétisme ou des groupes sportifs. Le président a relevé que, même si le maître de gymnastique ne surpasse pas les meilleurs de ses élèves, il peut jouer un rôle d'animateur fort intéressant en organisant des rencontres interclasses, interécole, mettant sur pied des cours à option, etc.

L'avenir de l'association

Etant donné la mise en place du futur Etat jurassien, la SJMG va connaître de profondes modifications. Actuellement, elle est une section de l'Association cantonale bernoise des maîtres de gymnastique. Aucune décision n'a été prise pour l'instant, mais le président a évoqué les solutions qui pourraient être envisagées, à savoir: la création d'une association supra ou intercantonale, ou la formation d'une association cantonale indépendante pour les districts de Porrentruy, Delémont ou Franches-Montagnes. Dans ce cas, les districts du Sud se rattacheraient à l'Association cantonale existante et formeraient une nouvelle section de l'Association cantonale bernoise.

Le rapport du président a été suivi d'une large discussion. L'inspecteur de gymnastique, M. Girod, déplora le fait que l'on manque de maîtres d'éducation physique permanents, notamment à Moutier, où un conseiller municipal qui s'occupait par le passé des écoles avait pourtant promis une étude. Il parla également de la collaboration entre l'école et les associations sportives (par exemple SFG, ASF, LSHG). Il doit s'agir d'une éducation physique faite avec méthodologie, et les associations sportives doivent collaborer, et non diriger, dans ce domaine, déclara encore M. Girod.

Rapport du président technique

Il appartenait au président technique, M. Jean-René Bourquin, de Delémont, de donner connaissance des cours organisés en 1975, qui ont vu une participation de 255 personnes pour 14 cours de ski, basket, volley, natation, patinage, hockey, etc. Le programme 1976 fut également présenté. Il comprend 17 cours avec, notamment, les disciplines traditionnelles auxquelles s'ajoutent l'alpinisme, la varappe, la danse expressive, etc.

M. Bourquin accompagna son rapport technique de quelques intéressantes constatations. A 19 ans déjà, on évalue à 70 pour cent le taux des jeunes qui souffrent de la colonne vertébrale. Les médecins scolaires sont surchargés. D'autre part, chose beaucoup plus grave, le minimum légal des heures de gymnastique n'est pas donné dans les écoles, et l'on peut dire qu'on manque de locaux presque partout.

L'inspecteur de gymnastique, M. Henri Girod, prit alors la parole pour évoquer ce problème qui lui tient à cœur. Il affirma qu'à sa connaissance l'Etat n'avait jamais refusé aucun projet de construction de halle ou local sportif. Il sait que partout les instituteurs se plaignent de ce manque de locaux, mais se demandent si tous les plaignants ont déjà écrit une fois une lettre à la commission d'école, responsable des locaux.

Modification des statuts

L'assemblée a encore accepté une modification des statuts, datant du 21 novembre 1964. C'est ainsi que le nom de la section jurassienne des maîtres de gymnastique est modifié et de-

Prêt de films de l'EFGS

Nous tenons à informer les usagers de notre filmothèque qu'un inventaire de nos films est devenu nécessaire et qu'aucun film ne pourra, par conséquent, être remis en prêt durant la période allant

du 21 juin au 9 juillet 1976

vient «Association jurassienne d'éducation physique scolaire» (AJ EPS). Elle se compose des maîtres et maîtresses qui enseignent la gymnastique aux écoles jurassiennes, et en plus, dès ce jour, des étudiants se préparant à l'enseignement. Le comité formé de 7 membres, est dorénavant élu pour 3 ans au lieu de 2.

«Le Démocrate», Delémont

Les accidents de sport en augmentation: Sportifs, êtes-vous assurés ?

Selon la statistique de la dernière période quinquennale (1968-1972) publiée par la CNA, le nombre des accidents de loisirs a augmenté de 10 pour cent par rapport à la période 1963-1967.

Total des accidents de spo	ort: 152 920	coût:	312 millions
Jeux de balle: (football en majeure par	67 245 tie)	coût:	81 millions
Ski:	46 165	coût:	119 millions
Sports divers:	39 510	coût:	112 millions

Ces chiffres démontrent qu'au cours de ces dernières années, les Suisses ont pris conscience que seule une activité physique peut compenser les maladies de la civilisation dues à notre mode de vie. En effet, pour conserver les diverses parties du corps en parfait état de fonctionnement (cœur, muscles, os, articulations, système nerveux), il faut les soumettre à un entraînement régulier.

Mais on oublie parfois que si ces exercices compensent la diminution de l'activité physique dans le travail (remplacée par les machines, d'un rendement supérieur) et contribuent au maintien d'une bonne santé, le sportif s'expose à toutes sortes de dangers, surtout quand il débute dans une discipline. Il est donc indispensable qu'il soit protégé par une bonne assurance. Il suffit en effet d'une chute lors d'une promenade en forêt, d'un parcours fitness ou de la pratique du ski pour que se produise un accident avec lésion corporelle. L'assurance – accident secouvre les frais de traitement et le paiement d'indemnités journalières jusqu'à la reprise du travail, ainsi qu'un capital en cas d'invalidité ou de décès.

anisi qu'un capital en cas d'invalidité ou de deces. Celui qui pratique un sport aura tout avantage, de plus, à contracter une assurance de responsabilité civile. Il n'est pas rare que l'imprudence d'un sportif soit à l'origine d'une blessure causée par une tierce personne. Dans la pratique des sports d'équipe, par exemple, des spectateurs peuvent être blessés. S'il y a un responsable, l'intéressé peut être appelé à réparer le dommage. Son assurance de responsabilité civile prendra alors fait et cause pour lui et indemnisera le lésé. Si une responsabilité ne peut être imputée à l'auteur du dommage, l'assurance prendra sa défense contre d'éventuelles prétentions injustifiées.

Importante fusion à Neuchâtel

Réunies en séance constitutive, les délégations des sociétés de gymnastique de la Ville de Neuchâtel ont décidé de créer une Union. Celle-ci a pour but de promouvoir la gymnastique sur le plan local, de défendre les intérêts communs des diverses sociétés et de nouer entre-elles des liens qui doivent de toutes façons être liés pour l'organisation en commun des grandes manifestations. La création de cette Union implique naturellement de placer l'intérêt général de la gymnastique avant celui des sections en particulier. Ces dernières conservent par ailleurs leur pleine autonomie.

Un pas positi

Cette décision positive est réjouissante, même si l'unanimité n'a pas pu être réunie. Une seule section, qui n'a pas encore pu consulter son assemblée générale, n'a pas pu donner d'emblée son adhésion à cette Union, mais les autres sociétés ont bon espoir de la voir se rallier à brève échéance. La création de cette organisation faîtière est le résultat de plusieurs années de pourparlers; aussi le promoteur de l'Union, Charles Hochuli, président cantonal des gymnastes à l'artistique, était-il satisfait d'arriver à chef. La concrétisation de ses efforts vient à point, à l'aube de l'organisation à Neuchâtel de plusieurs importantes manifestations: la finale du championat suisse à l'artistique féminin des 3 et 4 juillet 1976 au Panespo et la Fête cantonale de gymnastique de juin 1977.

Adhésion à N.-S.?

Une majorité s'est dessinée au sein des sociétés membres de la nouvelle Union, l'organisation polysportive Neuchâtel-Sports. Dès que les statuts de l'Union seront au point et auront été approuvés, l'Union présentera à N.-S. sa demande d'admission. Ainsi, un nouveau tournant est pris par les sociétés de gymnastique de Neuchâtel Ville, qui les rapprochera des autres organisations sportives du chef-lieu.

«FAN-L'Express, Neuchâtel»

Bientôt une salle omnisports à Morges?

Les travaux pourraient débuter en 1977

Lors de la réception qui suivit le gala de gymnastique organisé samedi au collège du Petit-Dézaley, M. Xavier Salina, syndic de Morges, fit part d'une excellente nouvelle qui vient confirmer les prévisions du plan quadriennal des investissements: la Municipalité déposera un préavis ayant pour objet l'étude des deuxième et troisième étapes du collège secondaire de Beausobre.

Ces deux étapes, dont la réalisation doit être effectuée parallèlement, comprendront un bâtiment scolaire, avec plusieurs classes spéciales, et un bâtiment sportif et culturel abritant, probablement, une double salle de gymnastique, une piscine et un aula.

L'inventaire des besoins a été établi par deux commissions extra-parlementaires, l'une traitant des problèmes scolaires et

l'autre des problèmes culturels et sportifs. Le travail de ces commissions arrive à son terme et la Municipalité, sur la base de leurs rapports, établira un programme de travail qui satisfasse les besoins les plus divers du collège, d'une part, et des sociétés locales, d'autre part.

Les frais d'étude figurent pour 200 000 francs dans le plan quadriennal des investissements. Le coût des deuxième et troisième étapes y figure pour 20 millions de francs. Selon M. Salina, les travaux pourraient débuter l'an prochain. La Municipalité espère pouvoir bénéficier d'un subside extraordinaire émargeant au troisième budget fédéral de relance.

Nous aurons l'occasion de revenir plus en détail sur ce projet dont la réalisation — et plus particulièrement celle de la troisième étape — sera saluée avec d'autant plus de satisfaction qu'elle a mis à rude épreuve la patience de nombreux Morgiens.

«24 heures, édit, Riviera-Chablais, Lausanne»

Ailleurs

Festival du film sportif

Un «duel» primé, beau et enrichissant

Le film «Duel», réalisé par Sergei Gregoriev (URSS), a remporté le Prix du Président de la République (la palme d'or) au Festival International du Film Sportif de La Baule.

Ce court métrage d'une dizaine de minutes (en noir et blanc) relate les championnats du monde 1965 de Moscou. Sans prendre en compte les performances mathématiques, les poids exacts soulevés, il traite uniquement de la compétition humaine, de l'effort réalisé. La concentration, tout d'abord, y est montrée par de saisissants gros plans, avec les rictus et les tics des haltérophiles. Ensuite, séquence dramatique, l'échec—traduit sur le plan nerveux (un concurrent s'écroule totalement) ou sur le plan physique—est vivement ressenti par le spectateur. Enfin, c'est le succès: les barres tenues à bout de bras, le visage qui s'éclaire et la joie explosive sur le podium. Au contraire d'un concours d'haltérophilie, généralement long, de très brèves images (et aussi fort belles) confèrent à ce film à la fois une précision et une intensité remarquables. Le maximum d'actions et le minimum d'informations sont également rassemblés dans ce court métrage.

C'était il y a onze ans... Les haltérophiles étaient alors moins monstrueux: Alexeiev, en particulier, était un bel athlète... Le reportage d'un événement ainsi traité est une enrichissante

pédagogie, une excellente initiative.

Le palmarès

Prix du Secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports: «Un enfant nommé Darek», de Zukowska (Pologne).

Prix CIDALC. - René Barthélémy: «Autour du Tour», de Jacques Ertaud (France).

Prix du Comité olympique et sportif français: «Canoë-kayak», d'André Legenne (France).

Prix de la ville de La Baule: «Going down the Road», réalisé par Kerth Merrill (USA).

Prix du jury - Nicolas Pillat: Patinage, art et sport», de Bernard Viet (Suisse).

«Ouest-France, Rennes»

Bientôt six centres médico-sportifs dans le Var

Rugby-Club de Toulon oblige: dès 1959, bien avant Nice, Toulon s'est vu doté d'un centre médico-sportif qui s'est installé par la suite sous les tribunes du stade Mayol. Ce centre, dirigé actuellement par le docteur Bidart, sous le contrôle de la direction départementale de la Jeunesse et des Sports, dispose de tout l'appareillage technique indispensable à la pratique du sport de compétition. C'est aussi un centre de «surexpertise», c'est-à-dire qu'il est seul habilité, dans le département, à faire jouer un cadet, par exemple, dans une équipe de seniors. C'est ce qu'on appelle le «double surclassement».

Quatre autres centres médico-sportifs existent dans le Var. Tous sont dirigés par des médecins agréés par le ministère de la Jeunesse et des Sports et équipés de matériels réglementaires. Mais leur gestion diffère selon qu'ils dépendent d'offices municipaux des sports, comme ceux de Toulon et de La Seyne, ou d'organismes privés, comme ceux de Saint-Tropez (géré par l'U.S.T.) et de Fréjus (Association sportive municipale). Il existe aussi un centre médico-sportif à Sanary, mais qu'on considère «en sommeil» à la direction départementale de la Jeunesse et des Sports.

Draguignan, qui n'en possédait pas, verra le sien s'ouvrir dès l'année prochaine. On parle aussi de Saint-Raphaël: «Ils ont des locaux, affirme-t-on à la direction de la Jeunesse et des Sports, mais ils n'arrivent pas à se décider...»

Tous ces centres fonctionnent sous l'autorité du docteur Maurandy, inspecteur départemental de la Jeunesse et des Sports. Mais ils ne représentent pas la totaité de l'activité médicale sportive. En dehors de cette organisation officielle existent en effet des structures médicales propres à chaque fédération, ce qui pose quelquefois des problèmes de compétence locale: d'où le souhait de la direction départementale de la Jeunesse et des Sports de voir les clubs s'adresser au centre médico-sportif le plus proche où le contrôle médical est assuré sans ambiguïté, avec toutes les garanties de la législation en vigueur.

Trop de candidats spectateurs aux Jeux de Montréal...

Quelques jours avant la conférence de presse tenue par M. Victor Goldbloom à Paris, le vice-président du Comité international olympique, M. Jean Antonio Samaranche a fait le point en ce qui concerne les prochains Jeux olympiques de Montréal. Le thème essentiel de son exposé intéressait essentiellement la planification des travaux et le retard qui a fait planer la menace d'un renoncement de Montréal. M. Samaranche a résumé son exposé à quatre chapitres essentiels:

- 1. Le projet a été réalisé par un architecte français dont la compétence ne peut être discutée mais dont la technologie a posé incontestablement le problème à une main-d'œuvre qui n'était pas adaptée à ses méthodes. La beauté de l'œuvre conçue ne peut être cependant discutée.
- 2. C'est après un temps assez long d'adaptation que l'encadrement technique s'est accommodé d'une méthode de travail qui a fait une large place aux pièces préfabriquées dont le montage exige une grande spécialisation.
- 3. L'action syndicale et les différentes grèves ont été une cause essentielle de retard sans que les pouvoirs municipaux de Montréal puissent exercer leur autorité contre un monde parfaitement structuré.
- 4. L'augmentation considérable du devis initial depuis le début des travaux a créé un climat défavorable bien que l'inflation, au même titre d'ailleurs que les exigences des promoteurs constitue un phénomène mondial auquel d'autres réalisations canadiennes n'ont d'ailleurs pas pu échapper.

Le vice-président du Comité olympique international a mis l'accent également sur les difficultés rencontrées par les villes responsables de l'organisation des Jeux pour loger des candidats spectateurs de plus en plus nombreux. L'idéal, pense-t-il, serait qu'à l'heure de la Mondovision, les gens comprennent que le spectacle offert sur le petit écran peut leur apporter assez de satisfactions pour que soit mis un frein à l'impressionnante migration quadriennale provoquée par les Jeux olympiques.

Les mesures de sécurité qui ont été prises comporteront incontestablement une certaine part de désagréments tant pour les spectateurs que pour les journalistes, mais le drame de Munich est encore présent à toutes les mémoires. Des compétitions placées, depuis leur origine, sous le signe de la trêve ne seraient pas fidèles à leur vocation si elles servaient de plate-forme à des attentats et à des revendications politiques. M. Samaranche a d'autre part souligné le divorce de plus en plus grand qui existe entre un amateurisme même accommodé au goût du temps et certains sports dont le football est le meileur exemple. Cette discipline est pourtant l'unique sport d'équipe représenté par seize formations. Or, le Comité international olympique entend accorder au sport féminin une place plus importante. Un tournoi de basketball féminin aura lieu à Montréal. Quant au hockey sur gazon, il figurera au programme des Jeux de Moscou. Le vice-président du Comité olympique international est resté dans le contexte du gigantisme des Jeux quand il a précisé que ces derniers rassemblaient maintenant 10 000 participants auxquels il faut ajouter 15 000 accompagnateurs et journalistes.

«Le Figaro, Paris»